NOUVEAU !

Démarches d'urbanisme

UN GUICHET UNIQUE *en ligne*

À partir du 20 décembre 2021 toutes les autorisations d'urbanisme (déclarations d'intention d'aliéner, déclarations préalables de travaux, permis de construire, d'aménager, de démolir) pourront se faire en ligne ! Plus besoin de se déplacer en mairie !
Suivez l'état d'avancement de votre dossier depuis chez vous !

+ rapide
+ pratique

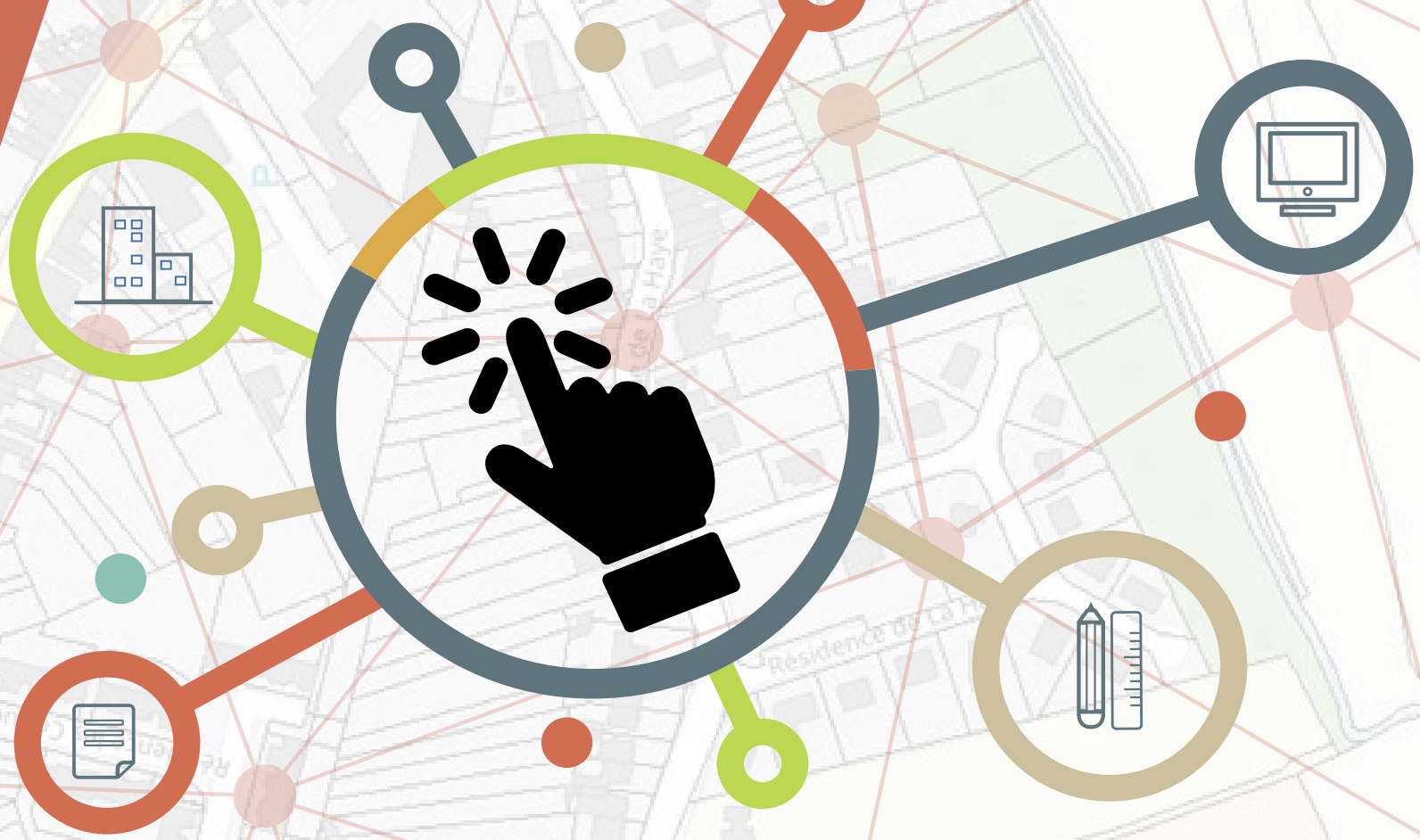

UNE MISE EN OEUVRE ÉCHELONNÉE :

À partir du 6 décembre 2021 :
Ouverture aux certificats d'urbanisme et aux déclarations d'intention d'aliéner
À partir du 20 décembre 2021 :
Ouverture aux déclarations préalables et aux permis (de construire, de démolir et d'aménager)

Une seule adresse

https://demarches.bethunebruay.fr/

Contact : 03.21.54.78.00 ou
urbanisme@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane